

Interventions des invités

1) Intervention de Gaëlle MARTINEZ, SOLIDAIRES Fonction Publique :

***Gaëlle Martinez, déléguée générale, nous présente un état des lieux des préoccupations syndicales à la fonction publique.***

La loi « de transformation de la fonction publique » du 6 août 2019, constitue effectivement une transformation profonde, mais surtout une attaque claire contre le statut, qui constitue pourtant une protection de nos concitoyens contre l'arbitraire de l'administration et non pas des privilèges pour les fonctionnaires. Quelques dispositions de cette loi sont particulièrement alarmantes :

- la possibilité de mobilité forcée, en cas de restructuration, les agents concernés pourront être contraints de suivre leur poste, y compris vers une entreprise privée si leurs missions sont externalisées ;
- la possibilité d'une rupture conventionnelle, forme déguisée de licenciement (rappelons que l'employeur dispose de moyens de pression pour contraindre un agent à accepter cette rupture, alors que ce dernier ne peut pas la lui imposer) ;
- le recours accru à l'embauche de contractuels, y compris sur des fonctions permanentes, alors qu'il y a déjà 1 200 000 agents contractuels dans la fonction publique ;
- la disparition de 99 % des compétences des CAP, y compris le traitement de certains recours, par exemple concernant le télétravail.

Bien que le gouvernement nous présente cette loi comme une amélioration de la fonction publique, on voit bien qu'elle constitue un outil de sa destruction et donc de la cohésion sociale sur notre territoire.

Le rendez-vous des organisations syndicales avec Olivier Dussopt (secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics) le 19 août n'a pas permis d'obtenir de réelles avancées, en particulier le gouvernement maintient le gel du point d'indice.

Seules quelques annonces sans envergure ont été faites, comme la revalorisation des frais de déplacement et la généralisation de la rémunération au mérite.

Concernant la réforme des retraites, elle signe surtout la fin de la solidarité inter-générationnelle. Le système de retraite par points va inévitablement augmenter les situations de précarité et l'intégration des primes dans le calcul des pensions, a priori une bonne idée, va surtout augmenter les disparités entre secteurs.

Un des arguments les plus répétés par le gouvernement est qu'il n'y a plus d'argent pour financer toutes les dépenses publiques, dont les retraites, mais il oublie simplement d'aller chercher les 100 milliards d'euros de fraude fiscale annuelle et préfère réduire les effectifs du ministère des finances.

Pour faire accepter ces mesures anti-sociales, nos dirigeants poussent à la division entre les salariés en stigmatisant les « régimes spéciaux » et leurs bénéficiaires « privilégiés ».

Tout ceci devrait pousser les Français à la révolte, à commencer par une grève massive le 5 décembre. On doit s'attendre à un engagement dur et long.

***Échanges avec la salle :***

- Quelle est la stratégie du bureau national de Solidaires ? Les grèves « saute-mouton » sont une stratégie perdante ! Il faut appeler à une grève multisectorielle en associant les Gilets Jaunes et en mettant en avant le lien entre urgence sociale et urgence écologique.

**La réunion du bureau national du 7 novembre finalisera un appel à la grève reconductible. Solidaires s'est déjà positionné sur le lien entre le social et l'écologie depuis longtemps.**

- Comment fait-on ? Il faut déjà réussir la grève et les manifestations du 5 décembre, mais ensuite ? La reconduction de la grève a peu de chances de réussir.
- La principale raison pour laquelle les travailleurs renoncent à faire grève est financière ; il faudrait créer des caisses de grèves, Solidaires en a-t-il les moyens financiers ?

**La caisse de grève est en cours de débat au sein du bureau national de Solidaires, il en existe déjà dans certains secteurs, mises en place par des Solidaires et par d'autres syndicats.**

- Si on analyse les luttes depuis la réforme des retraites de 2003, qu'est-ce qui marche ? Le blocage des flux de marchandises et de travailleurs ! Une caisse de grève doit soutenir ces démarches.

**Un préavis de grève reconductible pendant un mois a été déposé par Solidaires Fonction Publique, il existe donc une possibilité légale de mener une grève reconductible.**

- L'échelon départemental est le plus pertinent pour organiser des caisses de grève, ce n'est pas le rôle de SUD Rural Territoires au niveau national. Si un syndicat décide d'une grève dans une entreprise, il doit pouvoir compter sur les militants Solidaires locaux pour aider à la bloquer. La caisse de grève doit indemniser tous les travailleurs qui justifient d'une retenue sur salaire.
- Il faut trouver des actions qui permettent de rallier les usagers des services, par exemple gratuité des péages ou des transports...
- Il est nécessaire de parvenir à une massification des mobilisations, y compris sur les manifestations du samedi ; ce travail de mobilisation est à réaliser par nous-mêmes dans nos établissements et par tractage dans les autres services ou entreprises.
- Quelle est la légalité des actions autres que grèves et manifestations autorisées ? Par exemple l'exercice du droit de retrait à la SNCF ?

**Il y a une importante manipulation médiatique et politique sur ces questions. Solidaires travaille beaucoup à imaginer d'autres actions, en organisant des journées thématiques.**

- Quel est le mot d'ordre exact pour la journée du 5 décembre ? Sommes-nous seulement contre la retraite à points ou y a-t-il d'autres propositions, comme la même retraite pour tous ?

**Solidaires Fonction Publique a publié un 4 pages sur les retraites ce matin, clairement contre la retraite à points et pour la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement à 75 % garanti.**

- Les Gilets Jaunes tentent de se structurer et certains groupes appellent à manifester avec les syndicats le 5 décembre. Il faudrait jumeler nos habituelles manifestations du mardi ou du jeudi avec celle du samedi suivant.

## 2) Intervention de Livio TILATTI, SNUPFEN SOLIDAIRES :

*Livio Tilatti est technicien à l'ONF, établissement public chargé de la protection et de la gestion durable des forêts. Il y réalise les plans de gestion des forêts publiques, domaniales ou communales. Ex-adhérent de SUD Rural, il a naturellement adhéré au SNUPFEN quand il est entré à l'ONF.*

Dans cet établissement, le SNUPFEN est largement majoritaire, avec 45 % des voix aux élections professionnelles de 2018 et 1000 adhérents sur 9000 agents.

Le positionnement syndical du SNUPFEN est dans la dénonciation des dérives de l'ONF et aussi dans l'affirmation de la nécessité de conforter l'ONF comme service public forestier. En ce qui concerne le champ syndical de SUD Rural Territoires, l'objectif du SNUPFEN est la réunification des missions forestières avec celles des DDT(M).

Nous défendons une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Concilier les enjeux sociaux, de protection de la biodiversité et de récolte de bois. La récolte de bois n'est d'ailleurs pas vue seulement comme un enjeu économique (la filière bois emploie 400 000 personnes) mais également comme participant à la transition écologique. Surtout pour l'usage du bois d'œuvre, construction, ameublement.

Notre action vise également la démocratie environnementale, pour que la population, les associations, les élus puissent s'investir dans les choix forestiers, à toutes les échelles du territoire.

Aujourd'hui, face aux difficultés de mobiliser les collègues sur des moyens d'actions traditionnels qui ont fait leur preuve (grève reconductible, occupations, séquestration de Directeur) et donc de peser sur les décisions. Nous orientons notre activité syndicale aussi vers l'extérieur : implication très forte dans SOS forêt, Marche pour la Forêt 2018 (manifeste de Tronçais), médias.

Un mot sur notre implication importante face à la souffrance au travail (nombreux suicides de forestier). Enquêtes CHS et travail avec l'équipe de Christophe DEJOUR, un chercheur en pointe sur ce sujet.

Le collectif SOS Forêt regroupe des associations et des syndicats forestiers (SNUPFEN, CGT forêt), 7 collectifs régionaux (SOS forêt Bourgogne, SOS forêt Cévennes, SOS forêt Franche-Comté, SOS forêt Hauts-de-France, SOS forêt Ile-de-France, SOS forêt Lorraine, SOS forêt Pyrénées, SOS forêt du sud). Objectif : veille citoyenne et contrepouvoir.

16 propositions pour la défense des forêts (gestion durable, concilier les multiples enjeux), défense du service public forestier et lutte contre l'industrialisation de toutes les forêts.

Implication dans diverses luttes : Loi forêt 2014, centrale bois énergie de Gardanne, coupes rases dans le Morvan, organisation des assises de la forêt, commission d'enquête citoyenne et proposition de loi. Au niveau local engagement sur le dossier de méga scierie à Lanmezan.

### **Menaces sur le service public forestier**

L'ONF, service public gestionnaire des forêts domaniales et communales, soit 25% de la surface forestière métropolitaine et 8% du territoire, 35% de la récolte de bois, sous la double tutelle du ministère agriculture et de celui de l'environnement. Exerce des missions de service public, d'intérêt général mais aussi des activités concurrentielles. Il dispose d'un maillage important de techniciens forestiers fonctionnaires répartis sur tout le territoire.

L'ONF fait l'objet d'une entreprise de démolition comme tous les autres services publics :

- Diminution des effectifs (- 28 % en 30 ans),
- Dérive commerciale (affectation accrue des personnels sur des activités concurrentielles au détriment des missions de service public),
- Dérives sylvicoles pour récolter plus (objectifs de récolte excessifs, diminution des âges d'exploitabilité, enrésinements, moindre investissement dans la surveillance de la forêt, des coupes, des travaux),

Ces dérives sont l'objet d'une lutte quotidienne des forestiers de terrain pour défendre leur métier face à une direction qui petit à petit gagne du terrain. Au prix d'une souffrance au travail très bien documentée à l'ONF.

Le modèle économique est à l'agonie, basé sur les recettes des ventes des bois des forêts domaniale, la participation des communes forestières et des subventions insuffisantes. Un déficit structurel évalué à 50 M€/an dissimulé par des artifices comptables et des ventes de biens immobiliers. Aujourd'hui l'ONF est à bout.

Un rapport interministériel sorti mi-juillet décrit des propositions d'évolution, qui seront décidées prochainement par le gouvernement. Les propositions de ce rapport, si elles sont mises en œuvre constituent un grand pas de plus vers la privatisation de la gestion des forêts publiques : leur logique est de placer l'ONF comme un opérateur dont le premier objectif est son intérêt propre (financier), qui conditionnera ses actions à leur rentabilité et non en fonction de l'intérêt général.

Le conseil d'administration de l'ONF a été resserré pour exclure les représentants des communes forestières, de la filière bois, des associations de protection de la nature, des ministères (conflits d'intérêt avec un ONF centré sur ses propres intérêts et non l'intérêt général).

Les activités concurrentielles ont été filialisées : amputation pour l'ONF de ses équipes d'ouvriers forestiers et de ses bureaux d'étude (entre 35 et 40% des personnels), dont l'activité a été orientée depuis 20 ans de plus en plus hors forêt sur des activités concurrentielles mais qui à l'origine et toujours aujourd'hui constituent des maillons indispensables pour une gestion forestière de qualité.

Les fonctionnaires sont de plus en plus remplacés par des personnels sous contrat privé.

Abandon de la gestion de l'ONF sur les surfaces improductives des forêts communales

Économie sur la réalisation des plans de gestion et sur la désignation des arbres à récolter, sur les travaux forestiers, soit les opérations à la base d'une gestion sylvicole de qualité.

Ces orientations ne sont pas nouvelles, elles visent à aligner l'ONF sur les standards de la gestion forestière privée. Au final l'ONF pourra être transformé en Société anonyme.

Naturellement, cette évolution a un impact sur la forêt. Notre défense du service public forestier vise à protéger, la forêt, sa multifonctionnalité, sa gestion durable contre les logiques de marché.

Faute de temps, Livio n'a pas pu développer les dangers du développement du bois énergie pour les écosystèmes forestiers. Voici quand même l'analyse du SNUFEN sur ce sujet :

- Les modèles de transition énergétique s'appuient sur un important développement de la biomasse à vocation énergétique :
  - Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, les objectifs européens prévoient une quantité de bois utilisée à des fins énergétiques équivalente au volume total de bois récolté

dans l'UE en 2013.

- La forêt française ne peut pas supporter un accroissement de la récolte. Elle est soi-disant sous-exploitée mais c'est une fable.
  - Lors de son discours d'Urmatt sur la forêt, Nicolas SARKOZY, a déclaré vouloir « produire plus de bois tout en protégeant mieux la biodiversité », il comptait augmenter la récolte annuelle de 20 Mm<sup>3</sup>. 2 ans plus tard l'administration a reconnu que les données sur lesquelles il s'était appuyé sont surestimées de 18 Mm<sup>3</sup> (103 Mm<sup>3</sup> annoncés).
  - Le volume sur pied moyen de la forêt française est seulement de 161 m<sup>3</sup>/ha. En Allemagne c'est 315 m<sup>3</sup>/ha. (*Même si l'on retire la forêt méditerranéenne, la moyenne est de 183 m<sup>3</sup>/ha*)

La récolte annuelle de bois en France correspond à 75 % de l'accroissement, or 32% de la forêt française est difficilement exploitable du fait des pentes ou de défauts de desserte. De plus de très nombreux petits propriétaires privés ne sont pas intéressés à récolter du bois.

Dans le cadre d'une gestion durable, il n'est donc pas possible d'augmenter la récolte.

- Quel usage pour le bois récolté ? bois énergie ou bois d'œuvre ?
  - Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique (*voir les articles Philippe LETURCQ*). Par contre l'accroissement de l'usage du bois d'œuvre permet de stocker du carbone.
  - Selon l'objectif de qualité des bois la sylviculture est très différente :
    - Pour le bois d'œuvre il est possible d'envisager une sylviculture proche de la nature, capable de concilier la production de bois avec la protection et le développement de la biodiversité
    - Pour le bois énergie, sylviculture industrielle, introduction d'essences à croissance rapide, taillis à courte rotation
- Tous ces éléments montrent le danger pour la forêt et le climat des projets industriels de développement du bois énergie. Par contre, les produits connexes à la production de bois d'œuvre (bois d'éclaircie, surbilles, déchets de scierie) peuvent alimenter des unités locales de bois énergie. Ce n'est pas l'usage dans des petites unités qu'il faut bannir, c'est son développement au détriment du climat, de la forêt et du bois d'œuvre.
- La forêt n'a pas à subir les exigences énergétiques toujours plus fortes de notre société. La seule solution c'est la transition vers la sobriété, tout simplement.

### **3) Intervention de Pavlina LACKOVA, SOLIDAIRES ARIÈGE :**

Pavlina est salariée d'une association qui assiste les personnes handicapées, elle est adhérente à SUD Santé-Sociaux qui compte 20 à 25 adhérents en Ariège, la plupart dans le secteur privé.

Elle rappelle l'intérêt des solidaires départementaux : ce sont des lieux de rencontres avec d'autres syndicats et d'autres militants. On peut y organiser les mouvements de luttes (par exemple, contre un projet de barrage en Ariège) et de convergence avec d'autres mouvements, dont les Faucheurs volontaires et les actions contre les projets miniers.

Les autres membres Solidaires Ariège sont SUD PTT, SUD Emploi, SUD Industrie, SUD Rail, SUD Rural Territoires, SNUPFEN-Solidaires plus des retraités, des chômeurs, des précaires et des adhérents isolés (sans organisation syndicale implantée localement).

Solidaire Ariège soutient les collectifs SOS Forêts, Palestine, Marche pour le Climat, Sans Logement, Sans Papiers.

Le mouvement des Gilets Jaunes a permis de renforcer les actions collectives, grâce à un soutien mutuel avec Solidaires Ariège, en particulier la lutte pour la défense du service public ferroviaire, celle contre la privatisation des barrages hydro-électriques d'EDF, le collectif Stop Mines Salau et les Faucheurs Volontaires.

Un appel est déjà lancé pour descendre tous ensemble dans la rue le 5 décembre contre le projet de retraite à points, qui suscite une large convergence en Ariège.

À part les cotisations des adhérents retraités et des isolés, Solidaires Ariège n'a pas de ressources financières propres, sa trésorerie est alimentée par les contributions des organisations syndicales départementales, régionales et nationales.

Henri Bauzou complète en insistant sur les contributions financières et le lien avec l'activité syndicale dans nos structures mais aussi dans l'interprofession.

Dominique ajoute que la convergence dans les luttes avec d'autres acteurs donne une bonne image du syndicat, montrant ainsi qu'il n'est pas uniquement tourné vers la défense du statut.

#### **4) Intervention de Dominique MASSET, Confédération paysanne, pisseur de Glyphosate.**

Dominique MASSET évoque son parcours de militant de faucheur volontaire d'OGM. Il a ainsi été amené à passer au tribunal à de nombreuses reprises, notamment à Foix en présence de 3000 manifestants. Le risque de ce type d'action est de couler financièrement les organisations motrices, et que ce soit toujours les mêmes personnes qui soient ciblées.

Il y a donc eu un changement de stratégie avec le choix d'actions collectives, assumées et revendiquées, avec des procès réguliers pour faire changer les mentalités au niveau des juges et du législateur. Une caisse de solidarité a été mise en place.

Les pisseurs de Glyphosate ont mis en place des actions d'analyse d'urine devant huissier pour se mettre dans un rôle autre que celui d'accusé. Il y a une utilisation des médias revendiquée à l'occasion des procès. 400 analyses d'urine ont été effectuées en Ariège et 5500 au niveau national. Il y a un potentiel de 5200 dépôts de plaintes en perspective pour mise en danger de la vie d'autrui. Les résultats sont complexes à analyser : il s'avère que les pesticides sont présents partout dans l'environnement, même dans des zones reculées qu'on pensait préservées. On a détecté la présence de 40 molécules dans le massif des Pyrénées. De plus, pour une même personne le taux peut varier selon la date d'analyse. Les résultats ont choqué des personnes ayant un mode d'alimentation saine et qui ont découvert des taux bien supérieurs au taux considéré comme normal. Nous vivons dans un véritable cocktail de chimie dont on ignore les conséquences à long terme.

Le collectif a des relations délicates avec certaines associations d'agriculteurs qui ont eu un comportement agressif à leur égard.

#### **5) Intervention d'Agnès LECLERC, Action climat :**

Le réchauffement du climat est désormais un fait avéré et les conséquences se font déjà sentir. Il y a une augmentation accélérée de la teneur en dioxyde de carbone due à l'activité humaine. Les canicules sont le fait météorologique le plus meurtrier dans le monde. On observe que la masse glaciaire fond rapidement et une hausse progressive du niveau des océans. Un exode humain dû au climat existe déjà et va s'amplifier. Il y a aussi une extinction de masse des espèces (60 % des invertébrés). La COP 25 a prévu une baisse de 45 % des gaz à effet de serre sur dix années.

La lutte pour le climat est aussi une lutte sociale pour les générations futures. Des mouvements plus radicaux se sont mis en place comme Extinction rébellion, les décrocheurs de portraits de Macron. Le 7 décembre aura lieu une marche pour le climat et la vélorution.